

COMMUNE DE
GERMIGNY L'EVEQUE
77910

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE MEAUX
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

Tél : 01.64.33.01.89
mairie@germignyleveque.fr

Nombre de conseillers
en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 14

**Extrait de délibération du Conseil Municipal en date
du 6 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois le six septembre
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Evêque,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
30 août 2023

Etaient Présents :

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain - DANET Céline - CASCALES Rodolphe - DUBREUIL Joëlle -
SCANZAROLI Jean-Luc - RISPINCELLE Josiane - MERLIN Bruno - ZOETEMELK Danièle - LEFRANÇOIS Philippe -
ZITOUNI Lydie

Absents représentés : Célestin SALAMONE par Joëlle DUBREUIL - MORLET Jean-Marie par M. Bruno MERLIN -
LONGUET Bérangère par Alain BRIAND

Absente excusée : Carole BARRANGER

Secrétaire de séance : Bruno MERLIN

2023 -32 Retrait de la délibération n° 2022-21 tirant le bilan de concertation et arrêtant le projet de PLU

Par délibération n° 2022-21 en date du 28 septembre 2022, le conseil municipal a arrêté le projet de PLU de la commune.

En date du 13 février 2023, la Préfecture a rendu un avis défavorable au projet de PLU de la commune de Germigny l'Evêque aux motifs majeurs de l'incompatibilité du projet de PLU avec les dispositions du SDRIF concernant les thématiques des densités humaines et des espaces d'habitat et, les extensions d'urbanisation programmées.

Différentes réunions sont intervenues avec la DDT et le cabinet d'urbanisme afin d'adopter la meilleure démarche quant à l'aboutissement de la procédure d'élaboration du PLU.

Des modifications importantes devront être apportées au document.

Ainsi, pour une meilleure sécurité juridique, il paraît préférable de retirer la délibération n°2022-21 et de retravailler le document afin de le rendre compatible avec le SDRIF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE de procéder au retrait de la délibération n° 2022-21 du 28 septembre 2022 arrêtant le projet de PLU de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme à l'original

Mis en ligne le :

08 SEP. 2023

Fait à GERMIGNY L'EVEQUE, le 6 septembre 2023

Le Maire,
Aline MARIE-MELLARE



Envoyé en préfecture le 08/09/2023
Reçu en préfecture le 08/09/2023
Publié le
ID : 077-217702034-20230906-2023_32GERM-DE